

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03860 Numéro SIREN : 527 736 797 Nom ou dénomination : A2SB CONSULTANTS
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2019 sous le numéro de dépôt 26427

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/26427

Déposant :

Nom/dénomination : A2SB CONSULTANTS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 527 736 797

N° gestion : 2013 B 03860



Désignation de l'entreprise : SASU A2SB CONSULTANTS										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise : 51 AVENUE DE LA LIBERATION 94100 SAINT MAUR DES FOSSES											
SIRET : 5 2 7 7 3 6 7 9 7 0 0 0 2 0											
Durée de l'exercice en nombre de mois : 1 2										Durée de l'exercice précédent : 1 2	
										26 427	
										Exercice N clos le 13/11/2018	
ACTIF											
										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012				
			Autres *		014		016				
	Immobilisations corporelles *				028	2 580	030	2 580			
	Immobilisations financières * (1)				040		042				
	Total I (5)				044	2 580	048	2 580			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052				
		Marchandises *		060			062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068			070				
		Autres * (3)		072		730	074		730		
	Valeurs mobilières de placement		080			082					
	Disponibilités		084			086					
	Charges constatées d'avance *		092			094					
	Total II		096		730	098		730			
	Total général (I+II)		110		3 310	112	2 580	730			
PASSIF											
										Exercice N 1	
										NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120			100			
	Primes de réévaluation				124						
	Réserve légale				126						
	Réserves réglementées *				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131			132					
	Report à nouveau				134		(11 528)				
	Résultat de l'exercice				136		(181)				
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142		(11 609)				
Provisions pour risques et charges				154							
Total II				154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		324				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		4 380				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		7 455	172	7 636				
Produits constatés d'avance				174							
Total III				176		12 339					
Total général (I + II + III)				180		730					
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



Handwritten signature

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire / Déclaration : article 362 septies A bis du Code général des impôts		Désignation de l'entreprise : SASU A2SB CONSULTANTS		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE			Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le 31/12/2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
		Services *		215	218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	181	244	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	
					(181)	
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	317			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	318			302	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	
					(181)	
B – RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-I CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	351	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (I.1. sexies)	986	ZFU-1F (I.1. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (I.1. septies)	981	JFI (I.1. sexies A)	989		
	ZRD (I.1. terdecies)	127	ZRR (I.1. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 11 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 11. undécies)	990		
	ZFA (I.1. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992	
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit				346
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					351	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * 7. 789 dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					372	
					181	

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



Handwritten signature

SASU A2SB CONSULTANTS

51 AVENUE DE LA LIBERATION

94100 SAINT MAUR DES FOSSES

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

u *Certifié conforme à l'original* *3*


SERPAS



J. H. L.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 730,00 E.

Le résultat net comptable est une perte de 181,00 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/06/2019 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

SERPAS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Non applicable.

SERPAS

AB



J. H. L.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 2 580 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 580			2 580
Immobilisations financières				
TOTAL	2 580			2 580

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 2 580 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 580			2 580
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 580			2 580

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mat.bureau & informatique	2 580	2 580	0	3 ans
TOTAL	2 580	2 580	0	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 730 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	730	730	
TOTAL	730	730	

SERPAS

AB



Handwritten signature or initials.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

SERPAS



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 100 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	1,00	100
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	1,00	100

4.2 - Etat des dettes = 12 339 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	324	324		
Dettes financières diverses	7 455	7 455		
Fournisseurs	4 380	4 380		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	181	181		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	12 339	12 339		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 4 380 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 380
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	4 380

SERPAS

AB



Handwritten signature or initials.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SERPAS



6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

SERPAS



8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 4 380 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	4 380
Fourn factures non parvenues.(408100)	4 380
TOTAL	4 380

SERPAS



A2SB CONSULTANTS
Société par actions simplifiée au capital de 100 €
Siège social : 51, avenue de la Libération
94100 SAINT-MAUR DES FOSSES.
RCS CRETEIL : 527.736.797.

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le trente juin à 18 heures.

L'associé s'est réuni au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation de la Présidence faite individuellement plus de quinze jours avant la présente Assemblée.

Est présent :

- Monsieur Serge BALLANT associé, titulaire de 100 actions en pleine propriété ;

Monsieur Serge BALLANT préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président constate que l'associé présent détient 100 actions constituant 100% du capital social et 100% des droits de vote attachés à ces parts sociales. L'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

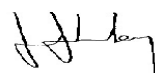
- le bilan, le compte de résultat et les annexes, ainsi que l'inventaire des valeurs actives et passives de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- le rapport de gestion de la Présidence sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- le texte des résolutions proposées aux Associés.

Monsieur le Président déclare ensuite que le texte des résolutions, le rapport de gestion et les documents comptables précités ont été remis à l'associé en même temps que l'ordre du jour, à l'exception de l'inventaire des valeurs actives et passives qui a été tenu à sa disposition au siège social conformément aux dispositions légales.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.







Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour

- lecture du rapport de gestion de la Présidence sur la situation de la Société et son activité pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- approbations dudit rapport ;
- approbation des comptes ;
- affectation du résultat ;
- quitus de la Présidence ;
- rémunération de la Direction ;
- questions diverses.

Il est alors donné lecture des rapports de la Présidence et du texte des résolutions proposées à l'associé.

La discussion est ensuite ouverte.

Monsieur le Président constate en premier lieu qu'aucune question écrite n'a été posée.

Après divers commentaires et échanges de vues entre les membres de l'Assemblée et plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes ont été successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence sur la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est déficitaire de 181 €, décide de l'affecter comme suit :

- au compte Report à nouveau.....181 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

AB



J. H. L.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés donne à Monsieur Serge BALLANT quitus de l'exécution de son mandat de Président pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés constate qu'aucune rémunération n'a été versée à la Direction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'Assemblée Générale des Associés décide toutefois que les frais de représentation et de déplacements, et plus généralement tous les frais que la Direction exposera à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, lui seront remboursés sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par la Présidence, lequel, après lecture, a été signé par l'associé.



Monsieur Serge BALLANT
Président Associé.

